



Réf. Farde e-Assemblées : 2448303

N° OJ : 112

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Convention entre l'asbl "Brussels Major Events" et la Ville de Bruxelles pour 2022.

Le Conseil communal,

Considérant que l'asbl Brussels Major Events est un organe technique, constitué en cellule d'appui aux côtés de l'administration des Affaires Economiques et des associations de commerçants et d'entreprises, et a pour objet social notamment de contribuer activement au développement, à la mise en valeur et au rayonnement des entreprises et des commerces sous toutes leurs formes, tant fixes qu'ambulants, sur le territoire de la Ville de Bruxelles;

Considérant que la Ville de Bruxelles a prévu en budget ordinaire de 2022 un subside au bénéfice de l'asbl d'un montant de 1.396.000,00 EUR;

Considérant que la Ville de Bruxelles a prévu en budget extraordinaire de 2022 un subside au bénéfice de l'asbl d'un montant de 550.400,00 EUR;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention pour l'octroi d'un subside pour l'exercice 2022 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Brussels Major Events ayant pour but de fixer le mode d'utilisation du subside octroyé par la Ville est adoptée.

Annexes :

[Convention 2022 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)